



SYNDICAT MIXTE DES GLIERES

REUNION DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 13 MARS 2023

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2022

Le lundi 13 mars 2023, à 16h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières s'est réuni à ANNECY, sous la présidence de M. François EXCOFFIER, Président du Syndicat Mixte.

• Membres en exercice	12
• Présents au jour de la séance.....	10
• Ayant donné pouvoir.....	
• Suffrages exprimés	9
- Voix Pour	9
- Voix Contre	
- Abstentions	

PRESENTS

Titulaires

Marcel CATTANEO, Marie-Louise DONZEL-GONNET, François EXCOFFIER, Odile MAURIS, Martial SADDIER, Christian ANSELME, Bruno DUMEIGNIL, Christophe FOURNIER

Suppléants

Jean – Charles MAXENTI suppléant de Claude JACOB, Myriam LHUILLIER suppléante d'Agnès GAY

ABSENTS EXCUSES

Claude JACOB, Sheila MICHEL, Magalie MUGNIER, Christelle PETEX-LEVET, Yannick PREBAY, David RATSIMBA, Stéphane VALLI, Laurent VALLIER, Pierre BARRUCAND, Laurence AUDETTE

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

21 MARS 2023

ARRIVEE

5

1/2

Le Comité Syndical,

VU l'instruction budgétaire M52 pour le Syndicat,

VU le compte de gestion 2022 présenté par le receveur syndical,

VU le Compte Administratif 2022 établi par l'ordonnateur,

Pour l'examen de ce dossier, M. François EXCOFFIER, Président, quitte la séance et laisse la présidence à Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, Vice-Président, qui présente les résultats suivants :

• **Section de fonctionnement**

Recettes de l'exercice.....	+ 215 128,00 €
Dépenses de l'exercice.....	+ 161 915,19 €
Résultat de l'exercice.....	+ 53 212,81 €
Résultats antérieurs.....	+ 274 219,40 €
Résultat cumulé de fonctionnement.....	+ 327 432,21 €

• **Section d'investissement :**

Recettes de l'exercice.....	+ 41 929,13 €
Dépenses de l'exercice.....	+ 12 951,80 €
Résultat de l'exercice.....	+ 28 977,33 €
Résultats antérieurs.....	- 9 901,83 €
Solde d'exécution de la section d'investissement.....	+ 19 375,50 €

L'exécution des dépenses et recettes et les résultats 2022 du compte administratif sont conformes au compte de gestion présenté par le receveur syndical.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion 2022,

ADOpte le compte administratif 2022 et ses annexes.

Le Président du Syndicat Mixte des Glières
François EXCOFFIER

Rendu exécutoire après
transmission au Représentant de l'Etat le : 21 MARS 2023
et publication le : 21 MARS 2023

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

21 MARS 2023

ARRIVEE
5



SYNDICAT MIXTE DES GLIERES

REUNION DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 13 MARS 2023

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022

21 MARS 2023

Le lundi 13 mars 2022, à 16h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières s'est réuni à ANNECY, sous la présidence de M. François EXCOFFIER, Président du Syndicat Mixte.

• Membres en exercice	12
• Présents au jour de la séance	10
• Ayant donné pouvoir	
• Suffrages exprimés	10
- Voix Pour.....	
- Voix Contre.....	
- Abstentions.....	

PRESENTS

Titulaires

Marcel CATTANEO, Marie-Louise DONZEL-GONNET, François EXCOFFIER, Odile MAURIS, Martial SADDIER, Christian ANSELME, Bruno DUMEIGNIL, Christophe FOURNIER

Suppléants

Jean – Charles MAXENTI suppléant de Claude JACOB, Myriam LHUILLIER suppléante d'Agnès GAY

ABSENTS EXCUSES

Claude JACOB, Sheila MICHEL, Magalie MUGNIER, Christelle PETEX-LEVET, Yannick PREBAY, David RATSIMBA, Stéphane VALLI, Laurent VALLIER, Pierre BARRUCAND, Laurence AUDETTE

VU l'instruction budgétaire M52 pour le Syndicat,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2022,

VU le Compte de gestion 2022,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022, les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

- excédent de la section de fonctionnement : 327 432,21 €
- solde d'exécution de la section d'investissement : + 19 375.50 €

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante doit affecter ce résultat en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, puis le solde s'il est excédentaire, en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

AFFECTE l'excédent de fonctionnement de 327 432,21 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Le Président du Syndicat Mixte des Glières
François EXCOFFIER



Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

21 MARS 2023

A DIVEE
5

Rendu exécutoire après
transmission au Représentant de l'Etat le : 21 MARS 2023
et publication le : 21 MARS 2023

VU l'instruction budgétaire M52 pour le Syndicat,

VU le Compte Administratif 2022 établi par l'ordonnateur,

VU l'affectation des résultats,

M. le Président rappelle que le présent budget est voté selon la nomenclature M52 au niveau du chapitre, par nature, pour les deux sections investissement et fonctionnement. Cette modalité de vote permet de réguler les dépenses à l'intérieur d'un même chapitre. Il est assorti d'une présentation croisée par fonction.

Les propositions du budget primitif 2023 s'établissent de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

• RECETTES pour un montant de	196 072,71 €
- 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	19 375,50 €
- 10 Dotations, fonds divers et réserves.....	615,00 €
- 021 Virement de la section de fonctionnement.....	144 987,21 €
- 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 095,00 €
• DEPENSES pour un montant de.....	196 072,71 €
- 20 Immobilisations incorporelles.....	22 600,00 €
- 21 Immobilisations corporelles.....	66 672,71 €
- 23 Immobilisations en cours	105 000,00 €
- 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 800,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

• RECETTES pour un montant de	590 232,21 €
- 002 Excédent résultat antérieur	327 432,21 €
- 74 Dotations, subventions et participations	256 000,00 €
- 75 Autres produits de gestion courante	5 000,00 €
- 042 Opération d'ordre de transfert entre sections	1 800,00 €
• DEPENSES pour un montant de.....	590 232,21 €
- 011 Charges à caractère général	306 150,00 €
- 012 Charges de personnel et frais assimilés.....	50 000,00 €
- 65 Autres charges de gestion courantes (subvention de fonctionnement).....	57 000,00 €
- 67 Charges exceptionnelles.....	1 000,00 €
- 023 Virement à la section d'investissement.....	144 987,21 €
- 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 095,00 €

L'apport de chacune des collectivités est précisé dans les statuts. Ainsi, conformément aux statuts, les participations pour cet exercice sont réparties comme suit :

- Département 180 200,00 €
- Communauté de Communes de Faucigny-Glières 6 600,00 €
- Communauté de Communes des Vallées de Thônes 6 600,00 €
- Communauté d'Agglomération du Grand Annecy 6 600,00 €

Des subventions seront sollicitées auprès du Département notamment pour l'étude sur les mobilités douces au Plateau des Glières et auprès de l'Etat et du FEADER pour les animations Natura 2000.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes.

**Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le Budget Primitif 2023 et ses annexes.

Le Président du Syndicat Mixte des Glières
François EXCOFFIER



Rendu exécutoire après
transmission au Représentant de l'Etat le : **21 MARS 2023**
et publication le : **21 MARS 2023**

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

21 MARS 2023

ARRIVEE
5



SYNDICAT MIXTE DES GLIERES
RÉUNION DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 13 MARS 2023

OBJET : Avenant n° 2 au titre de l'année 2023 à la convention 2021-2023 de mise à disposition d'agents départementaux auprès du Syndicat Mixte des Glières et perspective 2024

Le lundi 13 mars 2023, à 16h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières s'est réuni à la Maison du Plateau, sous la présidence de M. François EXCOFFIER, Président du Syndicat Mixte.

• Membres en exercice	12
• Présents au jour de la séance.....	10
• Ayant donné pouvoir.....	
• Suffrages exprimés	10
- Voix Pour	10
- Voix Contre	-
- Abstentions	-

PRESENTS

Titulaires

Marcel CATTANEO, Marie-Louise DONZEL-GONNET, François EXCOFFIER, Odile MAURIS, Martial SADDIER, Christian ANSELME, Bruno DUMEIGNIL, Christophe FOURNIER

Suppléants

Jean – Charles MAXENTI suppléant de Claude JACOB, Myriam LHUILLIER suppléante d'Agnès GAY

EXCUSES

Claude JACOB, Sheila MICHEL, Magalie MUGNIER, Christelle PETEX-LEVET, Yannick PREBAY, David RATSIMBA, Stéphane VALLI, Laurent VALLIER, Pierre BARRUCAND, Laurence AUDETTE

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

21 MARS 2023

ARRIVEE

5

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 61 et 63,

VU la loi n° 2007-148 du 02 février 2007 et notamment les articles 61, 61-1, 61-2, 62 et 63,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités et aux établissements publics locaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-2701 du 12 octobre 2010 portant création du Syndicat Mixte des Glières.

VU l'arrêté préfectoral n° 2013302-0008 du 29 octobre 2013 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes Faucigny Glières.

VU l'arrêté préfectoral n° 2014007-0002 en date du 14 janvier 2014 approuvant l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Glières à la Communauté de Communes Faucigny Glières ainsi que la modification des statuts du Syndicat Mixte.

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCRL/BCLB-2016-0074 du 10 octobre 2016 prorogeant le Syndicat Mixte des Glières pour un an à compter du 12 octobre 2016.

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCRL/BCLB-2017-0095 du 1^{er} décembre 2017 prorogeant le Syndicat Mixte des Glières pour six ans à compter du 12 octobre 2017.

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0017 du 20 mars 2019 approuvant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy et de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes au Syndicat Mixte des Glières ainsi que les modifications des statuts du Syndicat Mixte des Glières.

VU la délibération n° SMG-2022-002 du 24 mars 2022 approuvant la Convention de mise à disposition d'agents départementaux auprès du Syndicat Mixte des Glières

Considérant que conformément au décret susvisé le Département peut mettre à disposition des moyens en ressources humaines auprès du Syndicat Mixte des Glières.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président indique que le Syndicat Mixte des Glières a été créé pour mieux accueillir les publics fréquentant le Plateau des Glières.

Afin de faciliter les actions du Syndicat Mixte des Glières, le Département met à disposition des moyens en ressources humaines.

Une convention est établie afin de définir les conditions de gestion et de travail des agents mis à disposition ainsi que les modalités de remboursement des rémunérations et charges du Chargé de mission Syndicat Mixte des Glières : agent du Département mis à disposition du Syndicat Mixte des Glières.

Il est proposé au Comité Syndical d'acter l'avenant à la convention au titre de l'année 2023, de mise à disposition de personnel auprès du Syndicat Mixte des Glières, suite à des changements d'organisation interne et de personnel au Département de la Haute-Savoie.

**Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,**

ACCEPTÉ les termes de l'avenant 2023 à la convention de mise à disposition de personnel du Département auprès du Syndicat Mixte des Glières.

AUTORISE M. le Président à signer l'avenant n° 2 2023 à la convention ci-annexé et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte des Glières
François EXCOFFIER



Rendu exécutoire après
transmission au Représentant de l'Etat le : **21 MARS 2023**
et publication le : **21 MARS 2023**

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

21 MARS 2023

ARRIVEE
5